Réunion du 1er juillet 2015

En mairie de Fresnes sur Escaut

Présents :

Mme Valérie FORNIES(Maire)

Mr Jean-Yves SYBILLE (Maire adjoint)

Mme Marie-Thérèse MANIEZ (Maire adjoint)

Mr Jean-Paul DELCOURT (Fondation du Patrimoine)

Mr Bertrand RUQUIER (Fondation d Patrimoine)

Mr Bernard STOPIN (architecte)

Mr Pascal DUPUIS (économiste)

Mlle Louise KHOUANE (stagiaire)

Mr l’abbé Christophe DECHERF (doyen)

Mme Caroline BIENCOURT Commission des Arts sacres)

Mr Etienne DUBOIS (DRAC, adjoint de Mme STIEVENART)

Mr Robert VALIN (ASTUCE)

Nous apprenons de départ de notre sous-préfet et ne connaissons pas encore son successeur.

Mr STOPIN présente l’étude et la proposition de sauvegarde du bâtiment c'est-à-dire : réfection de la charpente et installation d’une toiture provisoire en bac acier.

Mr DUPUIS doit adresser à Mme le maire un nouveau chiffrage dans lequel chaque tranche chiffrée comprendra la totalité des coûts (études, contrôles, taxes etc.)

- La Ville de Fresnes ne peut assumer seule le financement de l’opération

- Nous ne connaissons pas le montant de la participation éventuelle du sous-préfet.

- La fondation du Patrimoine peut participer à hauteur de 1%.

- Malgré les promesses de Mme Valérie LETARD présidente de la communauté d’agglo (non représentée ici) VALMETROPOLE ne peut participer au financement parce que Fresnes bénéficie d’une dotation globale.

- La loi de 1905 n’autorise pas la désaffectation partielle de l’édifice. On ne pourrait pas affecter une partie de l’église au culte catholique et une partie pour un centre culturel ou médiathèque

-La DRAC n’est pas favorable à une modification du bâtiment. Mr DUBOIS rappelle qu’il s’agit d’un avis et non d’un veto (Un avis peut changer).

-Pour une transformation comme à La Bassée nous n’aurions pas plus de financement

Nous nous trouvons dans une impasse :

 On ne peut modifier l’édifice en tant que lieu de culte.

 On ne peut bénéficier des aides qui permettraient de le sauver,

Si rien n’est fait, nous avons la certitude qu’il s’effondrera avant dix ans.et la ville devra tout de même en assurer la sécurité.

Pour sauver l’édifice il faut obligatoirement lui attribuer une autre affectation.

La paroisse dispose actuellement de deux églises, L’église ND du Mont Carmel est suffisante pour les besoins courants. Pour les célébrations plus importantes nécessitant plus de places nous pourrions disposer d’une autre salle ( salle Jean Jaurès, ou salle des sports).

Si la ville proposait un autre projet pour l’utilisation du bâtiment, une médiathèque, par exemple, elle pourrait bénéficier d’autres aides ; département, région, Agglo.

Quelle solution nous reste-t-il ?

Madame le maire a un projet « sous le coude »

Il nous faut demander à Monseigneur François GARNIER son accord pour la désaffectation de l’église, notre doyen, Christophe DECHERF y est favorable. Si cela est possible Mme le maire pourrait présenter un projet et demander l’accord du préfet.

Cette réflexion ne peut durer des années, l’état du bâtiment oblige a prendre une décision rapide.

 Robert VALIN